

# La régénération des vieilles bananeraies en Guadeloupe

par H. GUYOT

Institut Français de Recherches Fruitières Outre Mer.

En Guadeloupe, les surfaces plantées en bananiers sont ainsi réparties :

Exploitations de moins de 20 ares totalisant .....	19 ha
Exploitations de 20 ares à 49 ares .....	495 —
Exploitations de 50 ares à 99 ares. ....	630 —
Exploitations de 1 à 1,9 ha totalisant. . . . .	1 110 —
Exploitations de 2 à 4,9 ha totalisant. . . . .	1 410 —
Exploitations de 10 à 19,9 ha totalisant. . . . .	1 020 —
Exploitations de 20 à 49,9 ha totalisant. . . . .	495 —
Exploitations de 50 à 99,9 ha totalisant. . . . .	116 —
Exploitations de plus de 100 ha totalisant .....	2 785 —
	8 080 ha

Sur ce total de 8 000 ha, on estime que seulement 1 500 ha sont mécanisés.

6 500 ha environ sont donc cultivés à la main, sur des terres en pente, sous ombrage, au milieu de roches volcaniques, en culture mixte (caféiers, cultures vivrières ou fruitières).

Il est donc normal que ces bananeraies ne soient pas replantées souvent. Plus des deux tiers ne l'ont jamais été. L'âge de telles plantations varie de 15 à 20 années. Il est vrai que les cyclones, les coups de vent très nombreux dans cette île, provoquent chaque année des déracinements, ce qui entraîne des replantations successives mais désordonnées.

Le rendement de telles bananeraies varie de 10 à 25 t par hectare et par an. La production est échelonnée sur toute l'année, avec cependant une petite pointe de production en juillet, août et septembre dans les régions où le bananier souffre de la sécheresse en février-mars.

Néanmoins, un planteur est satisfait de sa bananeraie lorsqu'il y coupe régulièrement 1 800 à 2 000 kg de bananes par mois et par hectare.

Lorsque les rendements tombent à moins de 1 500 kg de bananes par mois, cela indique un mauvais état de la plantation.

En ce cas, l'agriculteur essaie de relever sa bananeraie en procédant à un nettoyage très sévère (œilletonnage, enlèvement des feuilles plus ou moins sèches, sarclage) et enfin procède à un enfouissage, c'est-à-dire que tous les débris végétaux sont enfouis dans des trous de 1 m effectués entre quatre bananiers. Par la même occasion, il procède au recourage, c'est-à-dire qu'il comble les vides en mettant en terre des baïonnettes. S'il a de l'argent, il ajoute un peu d'engrais et fait une application d'HCH ou d'aldrin contre le charançon *Cosmopolites sordidus*.

Ceci fait, la bananeraie doit « repartir » pour quelques années. Si le tonnage mensuel n'augmente pas rapidement dans les six mois, c'est que la terre ne vaut rien. En général, on observe une meilleure vigueur des jeunes rejets, et le poids moyen des régimes augmente pendant quelques temps. Mais, en procédant de la sorte, il n'est pas possible que le tonnage produit augmente considérablement parce qu'il n'y a pas une densité suffisante de bananiers à l'hectare.

En effet, dans de telles bananeraies (50 % au moins de la surface totale plantée en bananiers), la moyenne des régimes n'atteint pas 15 kg. Mais en utilisant cependant cette moyenne,

pour nos calculs, on s'aperçoit que lorsque l'on récolte 1 500 kg par mois, cela donne 100 régimes par mois, et seulement 1 200 régimes par an et par hectare.

Ce chiffre de 1 200 régimes par an est nettement insuffisant et n'est pas toujours atteint, il descend dans bien des plantations à 900 régimes.

Il est donc normal que les soins culturaux, et en particulier les traitements insecticides et fongicides, ne soient pas rentables.

La Station de Neufchâteau s'est penchée sur ce problème et en est arrivée à la conclusion suivante :

— Il n'est pas possible de demander à un petit planteur (et il en existe beaucoup si l'on en juge les chiffres donnés au début de cette note) d'arracher sa bananeraie pour la replanter méthodiquement entièrement.

Ce petit planteur compte sur un revenu mensuel pour vivre. Il travaille seul ou avec sa famille sur cette bananeraie. Sa main-d'œuvre est insuffisante pour entreprendre en une seule fois la replantation.

En effet, en dénudant brutalement son terrain

— il n'a plus aucune recette pendant une douzaine de mois ;

— il assiste à une poussée des mauvaises herbes dont le développement était jusqu'à présent limité par l'ombrage des bananiers.

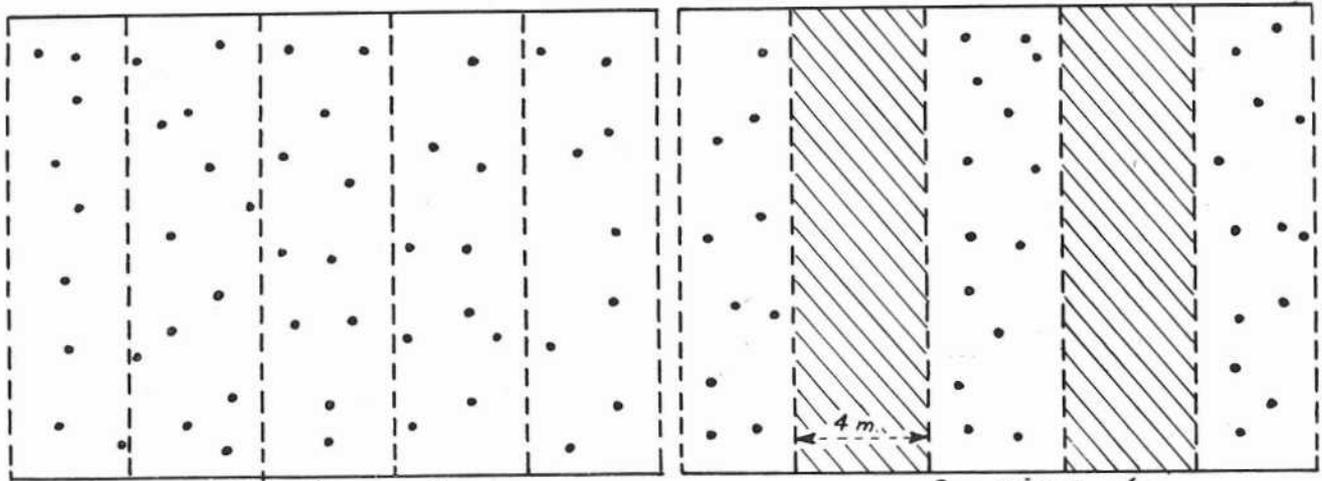
Voici donc en quoi consiste l'opération de régénération des vieilles bananeraies préconisée :

— 1<sup>re</sup> année de juin à novembre.

Tracé d'un layon de 4 m de large à l'intérieur de la bananeraie.

— Suppression de tous les bananiers et autres plantes, sauf les bananiers porteurs qui seront supprimés après la coupe.

## RÉGÉNÉRATION DES VIEILLES BANANERAIES



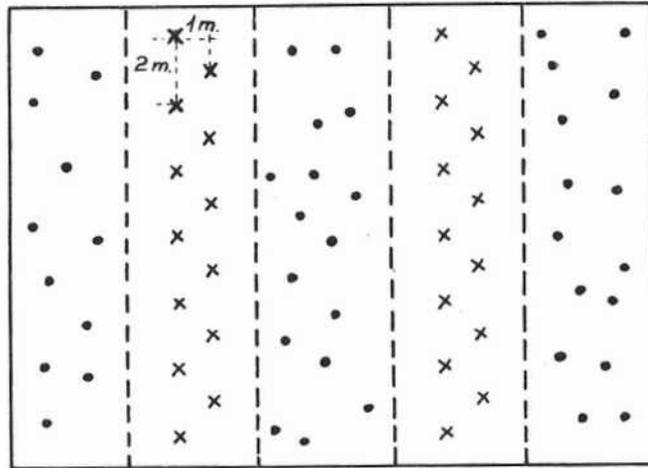
1 - 1<sup>ère</sup> Année

2 - 1<sup>ère</sup> Année

• Bananiers  
clairsemés  
avec "recourage".

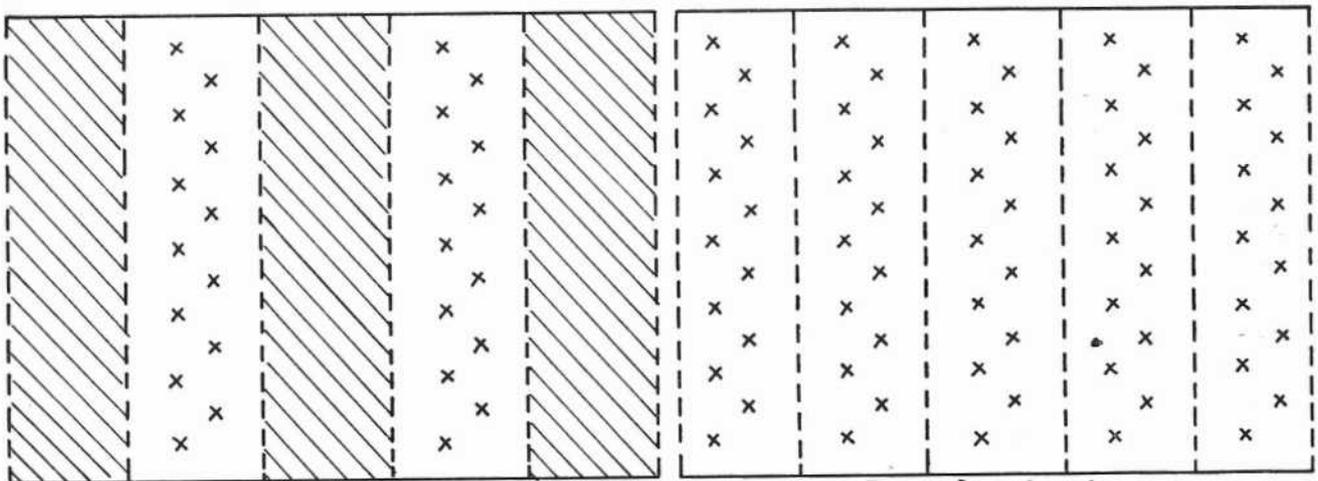
/// Arrachage par  
bandes de 4 m.

x Replantation  
x en double rang  
2 x 1 m



3 - 1<sup>ère</sup> Année

REPLANTATION  
à 3 x 2 x 1 m.  
échelonnée sur 2 ans



4 - 2<sup>ème</sup> Année

5 - 2<sup>ème</sup> Année

— Replantation en bandes jumelées de 1 m sur le petit rang et de 2 m sur la ligne.

On utilisera de préférence pour cette replantation des souches ayant déjà produit un régime et auxquelles on aura conservé 1 m à 1,50 m de faux tronc (1).

Il est évident que cette opération peut être faite lentement, bande par bande avec la main-d'œuvre disponible. L'essentiel étant de ne pas découvrir le sol trop longtemps avant la nouvelle plantation.

— 2<sup>e</sup> année de juin à novembre.

On procédera de la même façon que l'année précédente, c'est-à-dire que l'on enlèvera tous les bananiers dans les bandes « dispersées » restantes, en ne conservant que les bananiers porteurs qui seront arrachés dès la coupe du régime.

La replantation se fera de la même façon en rang jumelé de 2 m × 1 m, avec des plantes-mères dont on conservera 1 m à 1,50 m de faux tronc.

(1) Le choix du matériel végétal de plantation en bananeraie, par H. MOREZ et J. GUILLEMOT, *Fruits*, Nov. 1961, vol. 16, n° 10, p. 517.

Lors de l'arrachage des vieux bananiers, on rangera tous les débris végétaux en cordons dans les bandes qui ne sont pas replantées (1<sup>re</sup> année) ou qui ont été replantées l'année précédente (2<sup>e</sup> année).

L'exemple que nous venons de donner, et qui est schématisé par le croquis ci-contre, donnera une plantation du type 3-2-1, soit 2 500 pieds à l'hectare.

Suivant l'insolation, la pluviométrie, on peut évidemment envisager les systèmes :

$3,50 \times 2 \text{ m} \times 1 \text{ m} = 2\ 860 \text{ pieds/ha}$   
ou  $2,00 \times 2 \text{ m} \times 1 \text{ m} = 3\ 300 \text{ pieds/ha}$ .

Plus les plantations seront effectuées serrées, plus il conviendra d'être très exigeant quant à la qualité des plants mis en terre. On utilisera des plants de même grosseur. C'est pour cette raison que nous conseillons l'utilisation des souches-mères avec une portion de pseudo-tronc. On se procurera ce matériel végétal dans les bandes que l'on arrachera pour la replantation. Les petits plants seront mis en bordures des pièces.

L'application des engrais se fera, dans les bandes nouvellement plantées deux mois après la plantation. On utilisera un engrais granulé du type 8-8-28 ou 5-8-30. Il n'est pas néces-

saire d'apporter plus d'engrais azoté.

On procédera évidemment, soit à une désinfection des plants avant plantation et après habillage des souches, soit à un traitement généralisé sur toute la plantation, à l'HCH granulé ou à l'aldrin.

Les traitements Cercospora seront poursuivis comme pour une plantation normale.

L'œilletonnage de formation se fera pendant les trois ou quatre premiers mois de la vie des nouveaux bananiers plantés.

L'œilletonnage sévère ne se pratiquera que sur les touffes de bananiers non replantés de façon que l'ombrage ne soit pas trop important pour les jeunes bananiers voisins.

Cette façon de procéder a fait ses preuves en différents points de la Guadeloupe. Elle permet à un petit planteur de régénérer sans trop de frais une vieille bananeraie, d'augmenter ses densités et d'augmenter ainsi sa production.

Section des Antilles.

*Extrait du Rapport annuel 1960-61 de l'Institut Français de Recherches Fruitières Outre Mer (IFAC).*



**CONTRE LA MOISSURE  
DES AGRUMES**

**SUPER-PENTABOR N**

— SANS DANGER —

**S. A. BORAX FRANÇAIS**

8, rue de Lorraine, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (S-et-O.)

ET DROGUERIES D'AFRIQUE DU NORD

**Agences Maritimes**

**Henry LESAGE**

*Siège social : 7, Cité Paradis, PARIS*

Succursales : DUNKERQUE, LE HAVRE, NANTES  
BORDEAUX, MARSEILLE, ANVERS, GAND, CONAKRY

EXPÉDITIONS — ASSURANCES — CONSIGNATION  
TRANSPORTS de FRUITS par NAVIRES SPÉCIALISÉS